part&namut
Cultivons votre santé

PROCURATION (DECES)

Veuillez joindre à la présente une copie d'un acte d'hérédité établi par un notaire ou d'un certificat d'hérédité délivré par le SPF Finances (Bureau de sécurité juridique) ou, à défaut, tout document prouvant que vous êtes le seul héritier direct.

La(e)(s) soussigné(e)(s) (NOM - PRENOM) :

.....
.....
.....
.....

déclare(nt) être seul(s) héritier(s) de feu

NOM : ..... PRENOM : .....

N° REGISTRE NATIONAL : .....

ou VIGNETTE

décédé(e) le ..... / ..... / .....

déclare(nt) par la présente donner procuration à

NOM : ..... PRENOM : .....

pour obtenir de PARTENAMUT toutes les interventions suite au décès de la personne précitée.

Données du compte procuration

IBAN (*) B E

Compte ouvert au nom de :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Date

Signature du (des) héritier(s)

(*) Vous trouverez ces informations sur vos extraits bancaires.
Si votre compte financier n'est pas un compte belge, veuillez joindre une copie du relevé d'identité bancaire.

GT10311D0000003146135300

Partenamut - N° entreprise 0411.815.280 (loi du 06 août 1990) - Boulevard Louis Mettewie 74/76 - 1080 Bruxelles